

Le mardi 21 novembre 2023

Procès-verbal de la 8^{ème} séance

Date de la convocation : 14 novembre 2023

Membres en exercice : 15

Membres présents : 13

Membres excusés : 2

Procuration : 2

Membre absent : 0

*L'an deux mille vingt-trois, le 21 novembre à 17h30, les membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Clermont-Ferrand se sont réunis, Salle espace rencontre au 15 rue d'Enfer sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément à l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles et de l'article 3 du règlement intérieur, sous la Présidence de **Monsieur Olivier BIANCHI, Président du CCAS.***

Présents :

Olivier BIANCHI, Dominique BRIAT, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Lucas PEYRE, Sylviane TARDIEU, Alexis BLONDEAU, Danièle GUILLAUME, Jean-Luc MORNAND, Serge MAFFRE, Catherine MABRUT, Daniel RODRIGUES, Dominique ROLLAND, Françoise STRUSS

Excusés avec pouvoir :

Nicaise JOSEPH donne pouvoir à Lucas PEYRE

Pierre MIQUEL donne pouvoir à Sylviane TARDIEU

Secrétaire de séance : Rémi BALDASSIN

Quorum : 15/15

Ordre du jour de la séance

Présentation de l'audit des EHPAD par le Cabinet Axege

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

- Désignation de représentants aux conseils de vie sociale

DECISIONS BUDGÉTAIRES

- Décision modificative

FONCTION PUBLIQUE - PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE DE LA FPT

- Action sociale, culturelle et de loisirs pour les agents du CCAS et de la Ville de Clermont-Ferrand
- Convention d'adhésion mission accompagnement du CDG - Période Préparatoire au Reclassement pour 2024
- Mandat au CDG 63 pour l'engagement d'une négociation en vue de conclure un contrat collectif dans le domaine de la protection sociale complémentaire-garantie prévoyance.

COMMANDE PUBLIQUE - MARCHÉS PUBLICS

- Avenant n°1 au marché public du lot n°1 relatif à la maintenance des fours et sauteuses multifonctions (Hors gaz), des matériels de préparation, de cuisson, de laverie et des petits matériels de cuisine dans les établissements du CCAS de Clermont-Ferrand
- Appel d'offres ouvert : Achat de viandes fraîches (bœuf, veau, agneau et porc) concernant les différents sites de restauration du CCAS
- Convention pour la mise à disposition au CCAS du marché de fourniture, installation, exploitation et maintenance d'infrastructures téléphoniques multimarques et services connexes passé par le RESAH
- Convention de mise à disposition du laboratoire d'analyse des eaux de Clermont Auvergne Métropole au profit du Centre Communal d'Action Sociale de Clermont-Ferrand

ACTION SOCIALE

- Décisions prises en vertu de la délégation donnée au Vice-Président par le Conseil d'administration en application de l'article R123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles - Aides facultatives - septembre - octobre 2023

La séance ouvre à 17h30 heures. Monsieur BIANCHI procède à l'appel des membres et indique que le quorum est atteint.

Présentation de l'audit des EHPAD par Monsieur LEHOURS du Cabinet AXEGE. – diaporama présenté joint

Monsieur BIANCHI précise que conformément à l'ordre du jour, aujourd'hui, il y a un temps de présentation dédié à l'audit des EHPAD, ce temps étant nécessaire pour la prise de décisions lors d'une prochaine séance.

Il fait état d'un travail remarquable effectué par le Cabinet AXEGE. En effet, le cabinet a mené un travail bienveillant envers les équipes en prenant en compte la dimension humaine.

Monsieur BERGE a un bon retour des équipes sur la manière dont s'est réalisé l'audit. M.LEHOURS a été compréhensif et à l'écoute.

Monsieur LEHOURS présente l'audit.

Monsieur BIANCHI indique qu'en ce qui concerne les taux d'occupation, la mutualisation avec les services techniques de la Ville dont la réflexion est en cours sur les modalités, permettra de gagner du temps.

Monsieur BERGE précise que l'absence de médecin coordonnateur au sein de plusieurs EHPAD rend les admissions plus complexes.

Madame GUILLAUME demande s'il n'est pas possible de se doter d'un logiciel qui permettrait de relancer les personnes tous les 3 mois ?

Monsieur BERGE répond qu'aujourd'hui, on utilise un logiciel (ViaTrajectoire) qui ne nous donne pas cette possibilité. Souvent, les demandes viennent de l'hôpital et sont transmises à tous les EHPAD du département.

Monsieur LEHOURS précise que toutes les demandes sont dans Via trajectoire, dans lequel ne figure pas de gradation de l'urgence d'admission. Par précaution, les demandes sont faites pour divers établissements car les usagers ont la crainte de ne pas obtenir de place.

Monsieur BLONDEAU s'interroge sur le fait que nous sommes incapables de globaliser le nombre de demandes aujourd'hui.

Monsieur BERGE répond qu'aujourd'hui, on peut dire qu'on a un certain nombre de dossiers par établissement.

Madame STRUSS s'interroge sur les demandes qui émanent de l'hôpital et sur la prise en compte du consentement des personnes.

Monsieur BERGE précise que si un hôpital constate une fragilité, pour libérer un lit, tous les établissements vont être sollicités.

Madame STRUSS demande si ce phénomène de liste peu fiable est nouveau.

Monsieur BERGE indique qu'il est lié au changement du logiciel ViaTrajectoire qui a été recommandé par l'ARS juste avant le COVID. La mise en place de cet outil était obligatoire si nous ne voulions pas risquer d'avoir une baisse des dotations soins.

Monsieur BIANCHI dit qu'il y a toujours eu des listes d'attente mais l'intensité des demandes et la difficulté de gestion se sont aggravées.

Monsieur LEHOURS indique qu'une inertie est constatée quand il n'y a pas de médecin pour valider la prise en charge et l'orientation de la personne, ce qui implique que le nombre de dossiers augmente. Il dit qu'il y a toujours moyen d'optimiser la liste d'attente mais que pour cela les établissements ont besoin d'un médecin coordonnateur.

Monsieur BERGE explique qu'à l'hôpital l'objectif est de vider les lits, par conséquent ils obtiennent facilement un avis médical. Cependant, le diagnostic n'est pas toujours fiable et il faut donc trouver un équilibre en soins.

Madame GUILLAUME indique que les GIR sont à prendre en compte et que cela a un coût élevé pour les EHPADs.

Monsieur LEHOURS présente les leviers concernant les tarifs.

Monsieur BIANCHI indique que lors des discussions qu'il a eu avec le Président du Conseil Départemental, celui-ci s'est montré favorable à la mise en place de tarifs différenciés.

Monsieur MAQUAIRE-BEAUSOLEIL demande s'il y a une différence du forfait dépendance entre les départements.

Monsieur LEHOURS indique que c'est la valeur du point qui est pris en compte et que celui-ci varie d'un département à l'autre.

Monsieur BERGE précise que notre département est à 7 %, la moyenne nationale est entre 8 et 9 %.

Madame GUILLAUME demande si le nouveau tarif serait conditionné au revenu.

Monsieur LEHOURS indique que cela serait mis en place pour les nouveaux résidents seulement.

Monsieur BERGE précise que cela ne sera pas mis en place si le résident est bénéficiaire de l'aide sociale.

Monsieur BLONDEAU demande combien il existe de tarifs différenciés sur le département.

Monsieur BERGE répond qu'il n'y en a aucun.

Monsieur LEHOURS indique que le bouche à oreille fonctionne très bien et que c'est un vrai enjeu à privilégier pour les établissements du CCAS. En effet, si le CCAS est le premier demandeur de ce type de tarification auprès du Conseil département cela peut être un avantage au vu du volume d'établissement concernés.

DOTATION DE SOINS

Il est précisé qu'il est nécessaire de mettre en place des commissions de régulation et, que, pour ce faire, les établissements ont besoin des médecins coordonnateurs pour identifier les soins.

Madame GUILLAUME indique que quand c'est le médecin de famille qui prescrit, on ne peut pas avoir de vision dessus.

Monsieur LEHOURS indique que nous ne pouvons pas revenir sur les prescriptions médicales. Mais il serait possible de centraliser les demandes. Exemple : le pédicure qui vient tous les mois alors qu'une visite au trimestre suffirait.

INTERIM

Monsieur LEHOURS signale que le recours à l'intérim a été multiplié par 3,5 depuis 2018. Les motifs de cette augmentation sont :

- le besoin de mieux anticiper la demande, il faut se poser la question de la systématisation du remplacement (pression sociale),
- surcharge d'activité alors que déficit du taux d'occupation, pour délégation syndicale et formation alors que mauvaise anticipation (nécessité d'outil pour les plannings),
- pour salarié en grève alors que cela est interdit.

Monsieur LEHOURS précise que le CCAS a eu recours à l'intérim à hauteur de 573 jours dont 9% pour des remplacements d'ASH pour le nettoyage. Il précise que 30 % du recours aurait pu être évité au vu des motifs. Cela représente une économie potentielle de 200 000 €.

Monsieur BERGE répond que depuis le début de l'année les responsables d'établissement ont été sensibilisées et que sur 2023 nous pouvons constater une nette baisse du recours à l'intérim. Des mesures rectificatives commencent à se mettre en place.

Monsieur LEHOURS précise que cette pratique n'est pas propre au CCAS de Clermont-Ferrand.

Monsieur RODRIGUES demande comment peuvent-être mesurées l'efficacité et la nécessité du recours à l'intérim.

Monsieur LEHOURS répond qu'il existe déjà 2 systèmes internes pour faire face aux absences :

- le Pool mobile avec une infirmière, dont il précise l'insuffisance, qui ne peuvent remplacer et avoir leur planning 15 jours avant et donc qui doit anticiper.
- Le Pool vacataires, dont les agents sont en contrat sur d'autres structures et d'autres agences d'intérim.

Il indique qu'avec un bon outil qui permet de voir les effectifs en temps réel avec une validation de la hiérarchie, on pourrait faire du reporting instantané sur les besoins et analyser les causes des absences sur les établissements qui sont le plus confrontés à l'absentéisme.

Monsieur RODRIGUES demande s'il existe un outil de gestion des Pools de vacataires.

Monsieur LEHOURS répond par l'affirmative mais indique qu'il ne fera pas de publicité. Il indique que des applications alimentent en réseau des profils de vacataires. Il faut un outil qui soit interconnecté aux outils de plannings, de paie, de facturation... car cela sera du temps de gagné pour les services supports mais cela à un coût.

Monsieur BIANCHI intervient en disant que notre outillage général est plutôt de l'ordre du paléolithique. Monsieur LEHOURS indique que ces nouveaux outils permettent d'optimiser le temps. En effet, le temps que l'on contacte l'intérim pour connaître les disponibilités, d'analyser les présences et les plannings, les nouveaux outils permettent de le faire.

Monsieur RODRIGUES indique qu'il faut que l'outil soit adapté au vivier de la région.

Monsieur BERGE précise que c'est un phénomène sociétal, en effet pour certains ce sont des contraintes de signer un contrat, depuis, avec l'usage du smartphone, cela permet de donner les disponibilités et d'offrir une plus grande souplesse de choix.

ACHATS ET INVESTISSEMENTS

Concernant cette question Monsieur LEHOURS suggère de plutôt tendre vers l'uniformisation du matériel, de la location, avec garantie et maintenance.

ABSENTÉISME

Monsieur LEHOURS indique que le taux d'absentéisme est en augmentation de +3,3 % par rapport à la moyenne du secteur de la santé, ce qui représente 15 jours de plus.

Madame GUILLAUME demande si c'est en corrélation avec l'âge de nos agents.

Monsieur LEHOURS indique que c'est pour répondre à ce type de question que nous avons besoin d'outil afin d'analyser au mieux les différentes strates de l'absentéisme.

Il précise également qu'au niveau de nos établissements les jours de congés sont : 25 jours de congés annuels + 15 jours de RTT + 10,5 jours de sujétion sur pénibilité + 8 jours fériés, ce qui représente au total 58,5 jours annuel contre 25,5 jours dans le privé. Cela implique peu de turnover car les avantages en ressources humaines sont importants.

Madame GUILLAUME demande si les agents peuvent mettre ces jours sur un Compte Epargne Temps (CET).

Monsieur BALDASSIN répond que les jours de sujétion ne peuvent pas être mis sur le CET et que ce dernier est plafonné.

Madame GUILLAUME demande si cela est valable pour les vacataires.

Monsieur BERGE répond par la négative car le temps d'intervention est très court et la vacation ne donne pas accès à des dispositions.

CONCLUSIONS

Pour conclure Monsieur LEHOURS indique :

- que la priorité est d'acquiescer un outil adapté
- qu'il est nécessaire de discuter des enjeux et des tarifs avec le Conseil départemental
- qu'un travail sur les ressources humaines est à mener
- qu'il faut entamer des négociations avec tous les partenaires
- qu'il faut revoir le système des plannings pour un passage en 10 heures au lieu de 7 heures cela permettra d'obtenir 5 ETP sans recruter
- qu'il convient de créer une seule pharmacie à usage interne et voir la possibilité de l'ouvrir à d'autres établissements
- qu'il serait nécessaire de regrouper la résidence Varenne (résidence autonomie) et Moulin.

Monsieur BIANCHI indique que des décisions seront à prendre mais que paradoxalement il se sent rassuré suite à cet audit. Quand on lui a annoncé le déficit, il ne savait pas s'il y avait une marge et si des solutions allaient pouvoir être trouvées. Le travail réalisé en profondeur montre qu'il y a des marges de progression et des solutions potentielles avec des rentrées d'argent différentes et des retombées sur l'opinion publique et sur le dialogue social qui ne seront pas les mêmes.

Il rappelle qu'il ne vendra, ne privatisera et ne fermera aucun EHPAD.

Il y aura un déficit structurel mais on ne va pas monter les curseurs pour être compétitif. Il faut cependant trouver un curseur pour que les valeurs que nous défendons soient respectées et que notre fonctionnement garantisse un certain équilibre.

Je ne vous promets pas que nous allons tout solutionner en un seul Conseil d'Administration. On est reparti pour 2 ou 3 ans mais une organisation est à poser.

Concernant les tarifs, l'uniformisation des tarifs peut être une première mesure prise rapidement mais il faut également que l'on puisse mettre en œuvre la tarification différenciée.

Sur le long terme, il faut expliquer aux organisations syndicales qu'il faut qu'on discute avec les agents pour que des choses soient mises en place (effort déjà fait sur les RTT). On a des organisations syndicales plutôt responsables, connaissant les métiers concernés et avec lesquelles les discussions sont possibles.

Je sais qu'il y a des solutions, que le chemin sera pénible mais on atterrira sur des solutions pour sauver nos EHPAD en cohérence.

Monsieur RODRIGUES demande s'il est possible pour l'avenir d'avoir l'impact de chaque investissement à N+1 pour qu'on puisse s'engager.

Monsieur BIANCHI répond par l'affirmative. Je ne pourrai pas m'engager au-delà de mon mandat, sur la construction notamment.

Madame STRUSS intervient en disant que c'est le taux d'occupation qui l'inquiète. Qu'est-ce qui nous garantira qu'on arrivera à de meilleurs taux que 97 % ? Est-ce que l'impact Covid ne va pas continuer ?

Monsieur LEHOURS indique qu'il y a quelque chose de naturel, la démographie. Sur les prochaines années, il y aura un vieillissement de la population. L'âge d'entrée sera de 86 ans, les personnes intègrent un établissement de plus en plus tard mais restent de moins en moins longtemps.

Monsieur LEHOURS quitte la séance à 19 h 05 et remercie les équipes qui lui ont permis d'accéder à toutes les informations.

Procès-verbal de la séance du 10 octobre 2023

Monsieur BIANCHI met aux voix le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2023.

Le procès-verbal de la séance du 10 octobre est adopté à l'unanimité.

VOTE			
En exercice	15	POUR	15
Présents	13	CONTRE	0
Procurations	2	ABSTENSION	0
Pris part au vote	15		

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

Désignation de représentants aux conseils de vie sociale

Rapporteur : Monsieur le Président

Suite à l'élection de Madame Dominique BRIAT Vice-Présidente du CCAS lors de la séance du 10 octobre, il convient de la désigner au sein des conseils de vie sociale suivants ainsi que les membres suite au départ du directeur :

ESAT (Établissement et services d'Aide par le Travail)

Pour cet établissement, la responsable de l'ESAT, Madame BABUT est désignée titulaire et Monsieur Rémi BALDASSIN est désigné suppléant.

- Titulaires :
 - Dominique BRIAT
 - Sylvie BABUT
- Suppléants :
 - Pierre MIQUEL
 - Rémi BALDASSIN

Pour les établissements suivants, Monsieur BERGE est désigné titulaire et chaque responsable d'EHPAD est désignée suppléante :

EHPAD Les Hortensias

- Titulaires :
 - Dominique BRIAT
 - Philippe BERGE
- Suppléants :
 - Danièle GUILLAUME
 - Christelle COUFORT

EHPAD Les JARDINS de la CHARME

- Titulaires :
 - Dominique BRIAT
 - Philippe BERGE
- Suppléants :
 - Dominique ROLLAND
 - Sandrine DUPRÉ

EHPAD et Résidence Autonomie Alexandre VARENNE

- Titulaires :
 - Dominique BRIAT
 - Philippe BERGE
- Suppléants :
 - Lucas PEYRE
 - Élise KITOULA

EHPAD Les SOURCES

- Titulaires :
 - Dominique BRIAT
 - Philippe BERGE
- Suppléants :
 - Pierre MIQUEL
 - Françoise PEREIRA

EHPAD Le MOULIN

Monsieur MORNAND ne souhaite plus siéger au conseil de vie sociale de cet EHPAD. Monsieur Serge MAFFRE remplace Monsieur MORNAND.

- Titulaires :
 - Dominique BRIAT
 - Philippe BERGE
- Suppléants :
 - Serge MAFFRE
 - Françoise KORCZENIUK

EHPAD Les MÉLÈZES

- Titulaires :
 - Dominique BRIAT
 - Philippe BERGE
- Suppléants :
 - Stève MAQUAIRE-BEAUSOLEIL
 - Catherine SOZEAU-MATHIEU

Résidence Autonomie M.M. VIPLE

- Titulaires :
 - Dominique BRIAT
 - Philippe BERGE
- Suppléants :
 - Lucas PEYRE
 - Françoise KORCZENIUK

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

VOTE

En exercice	15	POUR	15
Présents	13	CONTRE	0
Procurations	2	ABSTENSION	0
Pris part au vote	15		

DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

Décision modificative de crédits – divers budgets

1/ Budget 01 – Budget principal - décision modificative n°3

- Section de fonctionnement du budget principal

	<i>INTITULE DES COMPTES</i>	DEPENSES	RECETTES
DEPENSES	CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	25 000,00	
60623	Alimentation	25 000,00	
DEPENSES	CHAPITRE 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	64 000,00	
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	59 000,00	
678	Autres charges exceptionnelles	5 000,00	
DEPENSES	CHAPITRE 022 - DEPENSES IMPREVUES	911 000,00	
022	Dépenses imprévues	911 000,00	
RECETTES	CHAPITRE 74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		1 000 000,00
7474	Participations des communes		1 000 000,00
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT		1 000 000,00	1 000 000,00

- Section d'investissement du budget principal

	<i>INTITULE DES COMPTES</i>	DEPENSES	RECETTES
DEPENSES	CHAPITRE 041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	18 000,00	
2318	Autres immobilisations corporelles en cours	18 000,00	
RECETTES	CHAPITRE 041 - OPERATIONS PATRIMONIALES		18 000,00
203	Frais d'études		18 000,00
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT		18 000,00	18 000,00

2/ Budget 09 – Foyers restaurants - décision modificative n°2

- Section de fonctionnement du budget foyers restaurants

	<i>INTITULE DES COMPTES</i>	DEPENSES	RECETTES
DEPENSES	CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	40 000,00	
60623	Alimentation	40 000,00	
DEPENSES	CHAPITRE 012 - CHARGES DE PERSONNEL	50 000,00	
64111	Rémunération principale personnel titulaire	50 000,00	
RECETTES	CHAPITRE 013 - ATTENUATIONS DE CHARGES		5 000,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		5 000,00
RECETTES	CHAPITRE 70 - PRODUITS DES SERVICES		23 000,00
706	Prestations de services		23 000,00
RECETTES	CHAPITRE 74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		59 000,00
7478	Participations d'autres organismes		59 000,00
RECETTES	CHAPITRE 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		3 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations		3 000,00
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT		90 000,00	90 000,00

3/ Budget 13 – « Service d'Aide et d'Accompagnement à domicile » – décision modificative n°3

- Section de fonctionnement

	<i>INTITULE DES COMPTES</i>	DEPENSES	RECETTES
DEPENSES	GROUPE 1 - DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	1 204,30	
6284	Prestation d'informatique à l'extérieur	1 204,30	
DEPENSES	GROUPE 2 - DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	386 644,26	
64111	Rémunération principale	258 350,00	
641182	Complément de traitement indiciaire	85 923,95	
641582	Complément de traitement indiciaire	39 050,30	
6488	Autres charges diverses de personnel	3 320,01	
RECETTES	GROUPE 2 - AUTRES PRODUITS LIES A L'EXPLOITATION		258 350,00
7087	Remboursement de frais par budgets annexes		60 000,00
7488	Autres subventions		198 350,00
RECETTES	GROUPE 3 - PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS		129 498,56
7718	Autres		129 498,56
TOTAL SAAD		387 848,56	387 848,56

4 EHPA – Budget annexe 20 - Décision modificative n°3

EHPA – Budget annexe 20 - PRESENTATION PAR ETABLISSEMENTS

EHPAD « Alexandre VARENNE »

- Section de fonctionnement – Hébergement

HEBERGEMENT	INTITULE DES COMPTES	DEPENSES	RECETTES
DEPENSES	GROUPE 1 - DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	74 000,00	
60612	Energie et électricité	74 000,00	
	GROUPE 3 - DEPENSES A LA STRUCTURE	17 000,00	
6611	Intérêts des emprunts et dettes	17 000,00	
RECETTES	GROUPE 3 - PRODUITS FINANCIERS		91 000,00
778	Autres produits exceptionnels		91 000,00
TOTAL VARENNE EHPAD HEBERGEMENT		91 000,00	91 000,00

EHPAD « Les Jardins de la Charme »

- Section de fonctionnement – Hébergement

HEBERGEMENT	INTITULE DES COMPTES	DEPENSES	RECETTES
DEPENSES	GROUPE 1 - DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	54 500,00	
60612	Energie et électricité	37 000,00	
6281	Blanchissage à l'extérieur	17 500,00	
RECETTES	GROUPE 3 - PRODUITS FINANCIERS		54 500,00
778	Autres produits exceptionnels		54 500,00
TOTAL LES JARDINS DE LA CHARME HEBERGEMENT		54 500,00	54 500,00

- Section de fonctionnement – Dépendance

DEPENDANCE	INTITULE DES COMPTES	DEPENSES	RECETTES
DEPENSES	GROUPE 1 - DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	7 500,00	
6281	Blanchissage à l'extérieur	7 500,00	
RECETTES	GROUPE 3 - PRODUITS FINANCIERS		7 500,00
778	Autres produits exceptionnels		7 500,00
TOTAL LES JARDINS DE LA CHARME DEPENDANCE		7 500,00	7 500,00

EHPAD « Les Mélèzes »

- Section de fonctionnement – Hébergement

HEBERGEMENT	INTITULE DES COMPTES	DEPENSES	RECETTES
DEPENSES	GROUPE 1 - DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	73 500,00	
60612	Energie et électricité	56 000,00	
6281	Blanchissage à l'extérieur	17 500,00	
RECETTES	GROUPE 3 - PRODUITS FINANCIERS		73 500,00
778	Autres produits exceptionnels		73 500,00
TOTAL LES MELEZES HEBERGEMENT		73 500,00	73 500,00

- Section de fonctionnement – Dépendance

DEPENDANCE	INTITULE DES COMPTES	DEPENSES	RECETTES
DEPENSES	GROUPE 1 - DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	7 500,00	
6281	Blanchissage à l'extérieur	7 500,00	
RECETTES	GROUPE 3 - PRODUITS FINANCIERS		7 500,00
778	Autres produits exceptionnels		7 500,00
TOTAL LES MELEZES DEPENDANCE		7 500,00	7 500,00

EHPAD « Les Hortensias »

- Section de fonctionnement – Hébergement

HEBERGEMENT	INTITULE DES COMPTES	DEPENSES	RECETTES
DEPENSES	GROUPE 1 - DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	90 000,00	
60612	Energie et électricité	38 000,00	
6063	Alimentation	52 000,00	
	GROUPE 3 - DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	113 000,00	
617	Etudes et recherches	30 000,00	
6588	Autres charges de gestion courante	36 000,00	
6611	Intérêts des emprunts et dettes	17 000,00	
673	Titres annulés	30 000,00	
RECETTES	GROUPE 2 - AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION		11 000,00
7081	Produits des services exploités		6 800,00
7088	Autres produits d'activités annexes		4 200,00
	GROUPE 3 - PRODUITS FINANCIERS		192 000,00
778	Autres produits exceptionnels		192 000,00
TOTAL LES HORTENSIAS HEBERGEMENT		203 000,00	203 000,00

- Section de fonctionnement – Dépendance

DEPENDANCE	INTITULE DES COMPTES	DEPENSES	RECETTES
DEPENSES	GRUPE 1 - DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	20 000,00	
606261	Couches et Alèses	20 000,00	
RECETTES	GRUPE 3 - PRODUITS FINANCIERS		20 000,00
778	Autres produits exceptionnels		20 000,00
TOTAL LES HORTENSIIAS DEPENDANCE		20 000,00	20 000,00

- Section de fonctionnement – Soins

SOINS	INTITULE DES COMPTES	DEPENSES	RECETTES
DEPENSES	GRUPE 1 - DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	32 000,00	
6066	Fournitures médicales	32 000,00	
RECETTES	GRUPE 3 - PRODUITS FINANCIERS		32 000,00
778	Autres produits exceptionnels		32 000,00
TOTAL LES HORTENSIIAS SOINS		32 000,00	32 000,00

EHPAD « Les Sources »

- Section de fonctionnement – Hébergement

HEBERGEMENT	INTITULE DES COMPTES	DEPENSES	RECETTES
DEPENSES	GRUPE 1 - DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	53 000,00	
60612	Energie et électricité	53 000,00	
RECETTES	GRUPE 3 - PRODUITS FINANCIERS		53 000,00
778	Autres produits exceptionnels		53 000,00
TOTAL LES SOURCES HEBERGEMENT		53 000,00	53 000,00

EHPAD « Le Moulin »

- Section de fonctionnement – Hébergement

HEBERGEMENT	INTITULE DES COMPTES	DEPENSES	RECETTES
DEPENSES	GRUPE 1 - DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	11 000,00	
60612	Energie et électricité	11 000,00	
RECETTES	GRUPE 3 - PRODUITS FINANCIERS		11 000,00
778	Autres produits exceptionnels		11 000,00
TOTAL LE MOULIN HEBERGEMENT		11 000,00	11 000,00

- Section de fonctionnement – Hébergement

HEBERGEMENT	INTITULE DES COMPTES	DEPENSES	RECETTES
DEPENSES	GROUPE 1 - DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	356 000,00	
60612	Energie et électricité	269 000,00	
6063	Alimentation	52 000,00	
6281	Blanchissage à l'extérieur	35 000,00	
	GROUPE 3 - DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	130 000,00	
617	Etudes et recherches	30 000,00	
6588	Autres charges de gestion courante	36 000,00	
6611	Intérêts des emprunts et dettes	34 000,00	
673	Titres annulés	30 000,00	
RECETTES	GROUPE 2 - AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION		11 000,00
7081	Produits des services exploités		6 800,00
7088	Autres produits d'activités annexes		4 200,00
	GROUPE 3 - PRODUITS FINANCIERS		475 000,00
778	Autres produits exceptionnels		475 000,00
TOTAL HEBERGEMENT - BUDGET 20 - EHPA		486 000,00	486 000,00

- Section de fonctionnement – Dépendance

DEPENDANCE	INTITULE DES COMPTES	DEPENSES	RECETTES
DEPENSES	GROUPE 1 - DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	35 000,00	
606261	Couches et Alèses	20 000,00	
6281	Blanchissage à l'extérieur	15 000,00	
RECETTES	GROUPE 3 - PRODUITS FINANCIERS		35 000,00
778	Autres produits exceptionnels		35 000,00
TOTAL DEPENDANCE - BUDGET 20 - EHPA		35 000,00	35 000,00

- **Section de fonctionnement – Soins**

SOINS	INTITULE DES COMPTES	DEPENSES	RECETTES
DEPENSES	GROUPE 1 - DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	32 000,00	
6066	Fournitures médicales	32 000,00	
RECETTES	GROUPE 3 - PRODUITS FINANCIERS		32 000,00
778	Autres produits exceptionnels		32 000,00
TOTAL SOINS - BUDGET 20 - EHPA		32 000,00	32 000,00

Il est demandé au Conseil d'Administration d'approuver la décision modificative ci-dessus.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

VOTE

En exercice	15	POUR	15
Présents	13	CONTRE	0
Procurations	2	ABSTENSION	0
Pris part au vote	15		

FONCTION PUBLIQUE - PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE DE LA FPT

Rapporteur : Monsieur le Président

Action sociale, culturelle et de loisirs pour les agents du CCAS et de la Ville de Clermont-Ferrand

La convention d'objectifs et de moyens entre le CCAS, la Ville et le Comité d'Activités Sociales et Culturelles (CASC) a pris fin le 31 décembre 2022.

Dans le cadre de l'internalisation à titre transitoire de la mise en œuvre de l'action sociale culturelle et de loisirs, un conventionnement financier et de moyen a été mis en place entre le CCAS et la Ville dans un premier temps pour l'année 2023, renouvelable chaque année, par tacite reconduction. Le dispositif est porté par la Ville de Clermont-Ferrand (DPSASS-service concertation sociale) pour les deux collectivités.

Les prestations culturelles et de loisirs ont été maintenues, une régie a été créée permettant au service municipal d'assurer cette mission. Un agent du CCAS a été mis à disposition jusqu'au 31 décembre 2023. Une subvention du CCAS d'un montant de 67.050 € a été versée à la Ville dans ce cadre pour l'année 2023.

Afin de poursuivre l'action sociale culturelle et de loisirs, il est proposé de soumettre un avenant à la convention financière et de moyens entre le CCAS et la Ville pour l'année 2024 ainsi que la mise à disposition à titre gratuit d'un agent et ceci, dès 2023 et pour les années suivantes.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- D'approuver l'organisation proposée et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention, dont les éléments essentiels sont exposés supra, précisant les relations entre le CCAS et la Ville,
- D'approuver le budget alloué par le CCAS à l'action sociale et culturelle pour 2024 de 67.050€ (budget principal),
- D'approuver la mise à disposition à titre gratuit d'un agent dès l'année 2023 et pour les années suivantes,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

VOTE

En exercice	15	POUR	15
Présents	13	CONTRE	0
Procurations	2	ABSTENSION	0
Pris part au vote	15		

Convention d'adhésion mission accompagnement du CDG - Période Préparatoire au Reclassement pour 2024

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique

Vu la délibération n°2020-34 en date du 30 juin 2020 du conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme approuvant la mise en œuvre de la mission facultative relative à l'accompagnement complémentaire à la gestion des périodes de préparation au reclassement auprès des collectivités et établissements non affiliés.

La procédure de reclassement, prévue par le code général de la fonction publique (article L826-2 et suivants) pour la fonction publique territoriale a été modernisée, avec l'institution de la période préparatoire au reclassement, visant à accompagner la transition professionnelle des agents reconnus définitivement inaptes aux fonctions de leur grade. Le dispositif est d'une durée d'une année permettant à l'agent de suivre des formations et de bénéficier de périodes d'immersion dans des métiers compatibles avec leur état de santé.

Dans ce cadre, les centres de gestion assurent une mission obligatoire, à savoir, la signature de la convention légalement prévue ainsi que l'assistance juridique statutaire.

En complément, le centre de gestion du Puy-de-Dôme a, par sa délibération en date du 30 juin 2020, décidé de mettre en œuvre une mission complémentaire d'accompagnement des collectivités et établissements non affiliés, dans le cadre de la gestion de la période préparatoire au reclassement.

Par délibération en date du 18 décembre 2020, le conseil d'administration du CCAS a décidé d'adhérer à cette mission complémentaire pour ses agents se trouvant en inaptitude définitive

à leurs fonctions. Cette convention qui permet de bénéficier de bilan professionnel et d'accompagnement du centre de gestion de l'agent durant le dispositif était effective pour une période de trois ans et prendra fin au 31 décembre 2023.

Il est proposé aux membres du conseil d'administration :

- De poursuivre l'adhésion à la mission relative à l'accompagnement complémentaire à la gestion des périodes de préparation au reclassement pour les agents des collectivités et établissements non affiliés, par le centre de gestion du Puy-de-Dôme, qui prendra effet au 1^{er} janvier 2024 pour une période de trois années,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention, jointe en annexe, proposée par le centre de gestion du Puy-de-Dôme,
- D'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

VOTE

En exercice	15	POUR	15
Présents	13	CONTRE	0
Procurations	2	ABSTENSION	0
Pris part au vote	15		

Mandat au CDG 63 pour l'engagement d'une négociation en vue de conclure un contrat collectif dans le domaine de la protection sociale complémentaire-garantie prévoyance.

Rapporteur : Monsieur le Président

Depuis le 9 juillet 2021, les employeurs publics et les organisations syndicales peuvent conclure des accords collectifs applicables aux agents publics dans le domaine de la Protection Sociale Complémentaire, et notamment pour la garantie Prévoyance.

Afin de prendre en compte les dispositions évoquées par l'accord collectif national du 11 juillet 2023 dans le domaine de la protection sociale complémentaire, le Centre de Gestion propose d'entamer les démarches de négociation collective en vue de la conclusion d'un accord collectif local, préalable nécessaire au lancement d'un contrat collectif à adhésion obligatoire dans le domaine de la protection sociale complémentaire, pour la garantie prévoyance.

Les organisations syndicales représentatives vont être sollicitées pour l'ouverture d'une négociation collective dans le domaine de la prévoyance.

L'accord collectif est réputé valide à condition d'être signé par l'autorité territoriale et par une ou plusieurs organisations syndicales représentatives ayant recueilli, à la date de signature de l'accord, au total au moins 50 % des suffrages exprimés lors des dernières élections professionnelles organisées au niveau duquel l'accord est négocié.

La collectivité a la possibilité de mandater le Centre de gestion pour négocier et conclure un accord collectif, mais celui-ci ne sera valide qu'à la condition d'être approuvé préalablement par l'assemblée délibérante.

Aussi, il serait donné mandat au Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme pour procéder, au nom de la collectivité, à une négociation avec les organisations syndicales représentatives en vue de la conclusion d'un accord collectif dans le domaine de la protection sociale complémentaire – garantie prévoyance.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- d'étudier l'opportunité de conclure un accord collectif dans le domaine de la Protection Sociale Complémentaire - garantie prévoyance,

- de donner mandat au Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme afin :

- qu'il procède à la négociation avec les organisations syndicales représentatives en vue de conclure un accord collectif adapté aux besoins des collectivités mandataires dans le domaine de la Protection Sociale Complémentaire et plus spécifiquement sur la garantie prévoyance ;
- qu'il informe ces collectivités des caractéristiques de l'accord collectif,

- la validité de cet accord collectif et son application au sein de notre établissement est subordonnée à son approbation par l'assemblée délibérante dans un second temps, et qu'à cette condition l'accord sera signé.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

VOTE

En exercice	15	POUR	15
Présents	13	CONTRE	0
Procurations	2	ABSTENSION	0
Pris part au vote	15		

COMMANDE PUBLIQUE - MARCHÉS PUBLICS

Avenant n°1 au marché public du lot n°1 relatif à la maintenance des fours et sauteuses multifonctions (Hors gaz), des matériels de préparation, de cuisson, de laverie et des petits matériels de cuisine dans les établissements du CCAS de Clermont-Ferrand

Rapporteur : Monsieur le Président

Le marché passé selon un appel d'offres ouvert concernant la maintenance des équipements de cuisine pour 2022 (3 lots), avec éventuelles reconductions expresses sur 2023, 2024 et 2025, a été notifié à la Société QUIETALIS RHONE ALPES le 8 novembre 2021.

Des modifications concernant les équipements et matériels situés dans les établissements de restauration du CCAS ont été effectuées pour le lot n°1 « Maintenance corrective des fours et sauteuses multifonctions (Hors gaz), des matériels de préparation, de cuisson, de laverie et des petits matériels de cuisine ».

Ainsi, comme le stipule l'article 5 du Cahier des Clauses Administratives Particulières, il est nécessaire dans ce cas, de signer un avenant.

Ce dernier doit indiquer les mentions modifiées dans les différentes pièces du marché, notamment dans le document technique et financier du lot n°1.

Les montants donnés pour la maintenance corrective de ce lot ne sont pas affectés et les autres clauses du marché demeurent inchangées.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- De se prononcer sur la passation de cet avenant ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer avec le titulaire, tous les documents afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

VOTE

En exercice	15	POUR	15
Présents	13	CONTRE	0
Procurations	2	ABSTENSION	0
Pris part au vote	15		

Appel d'offres ouvert : Achat de viandes fraîches (bœuf, veau, agneau et porc) concernant les différents sites de restauration du CCAS

Rapporteur : Monsieur le Président

Les marchés relatifs à l'achat de viandes fraîches (bœuf, veau, agneau et porc) en cours prenant fin au 31 décembre 2023, il a été nécessaire de relancer sous la forme d'un appel d'offres ouvert, un marché relatif à l'achat de viandes fraîches (bœuf, veau, agneau et porc) concernant les différents sites de restauration du CCAS de Clermont-Ferrand.

Ce marché sera conclu pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, avec éventuelles reconductions expresses sur trois exercices supplémentaires, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont été réunis en séance de déclaration de conformité des plis et d'attribution du marché le mardi 21 novembre 2023.

Au vu des dossiers et du rapport d'analyse, ils ont décidé d'attribuer le marché à la Société placée en première position.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'autoriser le Président ou son représentant à signer avec le titulaire, tous les documents afférents à ce marché public.

Le marché a été attribué à la société Languedoc Lozère Viande.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

VOTE

En exercice	15	POUR	15
Présents	13	CONTRE	0
Procurations	2	ABSTENSION	0
Pris part au vote	15		

Convention pour la mise à disposition au CCAS du marché de fourniture, installation, exploitation et maintenance d'infrastructures téléphoniques multimarques et services connexes passé par le RESAH

Rapporteur : Monsieur le Président

Le marché public pour la maintenance des équipements de téléphonie fixe du siège conclu par le CCAS avec la Société ORANGE prendra fin au 31 décembre 2023.

Les services du CCAS ont analysé l'opportunité de souscrire à l'accord-cadre conclu par le Groupement d'intérêt public Réseau des acheteurs hospitaliers (GIP RESAH) pour ces prestations avec la Société ORANGE.

Il couvrirait une mise à disposition pour une durée de 4 ans soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027.

La contribution financière annuelle s'élève à 1 500 €.

Afin de pouvoir bénéficier des prestations de maintenance proposées par la Société ORANGE dans le cadre du marché précité, il est nécessaire de conclure une convention avec le RESAH qui définit les modalités de la mise à disposition de l'accord-cadre et les engagements des parties.

Il est proposé au Conseil d'Administration du CCAS :

- d'accepter les termes de la convention de service d'achat centralisé avec le RESAH afin de pouvoir bénéficier de l'accord-cadre passé avec la société ORANGE portant sur la fourniture, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures téléphoniques multimarques et services connexes ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention avec le RESAH ainsi que le marché subséquent fondé sur l'accord-cadre avec le fournisseur retenu.

Convention de mise à disposition du laboratoire d'analyse des eaux de Clermont Auvergne Métropole au profit du Centre Communal d'Action Sociale de Clermont-Ferrand

Rapporteur : Monsieur le Président

Dans le cadre du fonctionnement de ses établissements recevant du public (ERP), le Centre Communal d'Action Sociale de Clermont-Ferrand doit réaliser régulièrement des analyses de l'eau pour la recherche de bactéries.

Dans le cadre réglementaire des mutualisations de service, Clermont Auvergne Métropole met à disposition du CCAS de Clermont-Ferrand, le laboratoire de Clermont Auvergne Métropole pour permettre d'assurer, au sein des bâtiments, le suivi réglementaire des analyses légionnelles pour l'eau chaude sanitaire et le suivi bactériologique de l'eau destinée à la consommation du public (eau froide après compteur).

La convention actuelle se terminant le 31 décembre 2023, il est proposé de signer une nouvelle convention à partir du 1^{er} janvier 2024, pour une durée d'1 an, renouvelable annuellement par tacite reconduction dans la limite de 5 ans.

La participation financière du CCAS est déterminée dans la fiche sectorielle annuelle, sur la base du coût de fonctionnement du service par analyse et régularisé selon le volume d'activité effectivement mis à disposition.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- d'accepter les termes de la convention à conclure avec Clermont-Auvergne Métropole et la participation déterminée dans la fiche sectorielle ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention ;
- de prévoir l'inscription de crédits nécessaires au financement de cette mise à disposition.

- **Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

VOTE

En exercice	15	POUR	15
Présents	13	CONTRE	0
Procurations	2	ABSTENSION	0
Pris part au vote	15		

ACTION SOCIALE

Décisions prises en vertu de la délégation donnée au Vice-Président par le Conseil d'administration en application de l'article R123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles - Aides facultatives - septembre - octobre 2023

Rapporteur : Monsieur le Président

Compte-rendu des aides accordées au cours des mois de septembre et octobre 2023

	Aides d'urgence hors CAP		Aides en CAP		Commission hebdomadaire		Commission consultative		Total
	Montant	Nbre de dossiers accordés	Montant	Nbre de dossiers accordés	Montant	Nbre de dossiers accordés	Montant	Nbre de dossiers accordés	
sept-23	9 159,00 €	236	29 179,00 €	340	39 665,36 €	453	0	0	78 003,36 €

	Aides d'urgence hors CAP		Aides en CAP		Commission hebdomadaire		Commission consultative		Total
	Montant	Nbre de dossiers accordés	Montant	Nbre de dossiers accordés	Montant	Nbre de dossiers accordés	Montant	Nbre de dossiers accordés	
oct-23	8 566,00 €	221	32 710,00 €	357	43 827,23 €	487	0	0	85 103,23 €

Le conseil prend acte des décisions.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire précise que dans un souci de fluidité, il convient de basculer le mail adressé au Président sur le mail de la direction.

Il communique les dates des conseils d'administration arrêtées pour l'année 2024 qui sont les 13/02, 09/04, 18/06, 10/09, 08/10 et 17/12. Le calendrier des séances sera transmis aux administrateurs.

L'ordre du jour étant épuisé,
Monsieur le Président clôt la séance à 19h40

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Olivier BIANCHI

Rémi BALDASSIN